

# Subvention controversée à la mosquée de Strasbourg: la préfète saisit la justice

Le vote du Conseil municipal avait suscité une vive réaction du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, qui a reproché à la maire écologiste de Strasbourg de financer une «*ingérence étrangère*», celle de la Turquie, sur le sol français.

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 20:50,

Mis à jour hier à 21:49



Le conseil municipal de Strasbourg a voté le principe d'une subvention de plus de 2,5 millions d'euros pour la construction d'une mosquée. *FREDERICK FLORIN / AFP*

La préfète du Bas-Rhin Josiane Chevalier a décidé mardi de saisir le tribunal administratif de la «*délibération litigieuse*» du conseil municipal de Strasbourg qui a voté le principe d'une subvention de plus de 2,5 millions d'euros pour la construction d'une mosquée, a annoncé la préfecture dans un communiqué.

Le vote du Conseil municipal avait suscité une vive réaction du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, qui a reproché à la maire écologiste de Strasbourg Jeanne Barseghian de financer une «*ingérence étrangère*», en l'occurrence celle de la

Turquie, sur le sol français.

## **À VOIR AUSSI** - Mosquée à Strasbourg: des associations dénoncent «l'instrumentalisation» de l'islam «à des fins politiques»

Le ministre a également reproché à l'association Millî Görüs, qui porte le projet, de ne pas avoir signé en janvier la «*Charte des principes de l'islam de France*». «*Les échanges de courriers récents entre la préfète du Bas-Rhin et la maire de Strasbourg*» n'ont «*pas permis d'aboutir au retrait de la délibération du conseil municipal*», a indiqué de son côté la préfecture, annonçant que Josiane Chevalier avait donc «*décidé de déférer la délibération litigieuse au tribunal administratif de Strasbourg*». «*Il s'agit donc d'obtenir l'annulation de la délibération du conseil municipal dont nous contestons la légalité*», a indiqué la préfecture à l'AFP sans plus de précisions sur les moyens invoqués.

La préfecture rappelle que la subvention, qui devait être encore confirmée par un second vote du Conseil municipal, est destinée à la Confédération islamique du Milli Görüs (CIMG) qui conduit le projet de la Grande Mosquée Eyyub Sultan, en cours de construction à Strasbourg. L'annonce de cette décision intervient alors que Millî Görüs a vivement récusé mardi les accusations «*infondées*» d'allégeance à Ankara ou de «*séparatisme*», lors d'une conférence de presse dans la capitale alsacienne. Se disant «*particulièrement affecté*» par les «*nombreuses accusations*» portées contre elle-même et son projet de mosquée, le président du futur lieu de culte et de la CIMG Est, Eyüp Sahin, a estimé que cela n'était «*pas tolérable dans un grand pays comme la France*».

Le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal avait jugé jeudi que Millî Görüs allait «*à l'encontre des valeurs de la République*» et n'avait «*pas vocation à organiser des activités, à exister dans la République*», sans toutefois annoncer la dissolution de cette organisation.